

Ligue des droits de l'Homme

FONDÉE EN 1898



Monsieur le Président de la République
François Hollande
Palais de l'Élysée
55, avenue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 23 décembre 2014

Réf. 705/14/PT/DG/VP

Monsieur le Président de la République,

Le cinquantenaire, célébré cette année, des relations diplomatiques franco-chinoises incite à s'interroger sur les fondements et la qualité des liens noués avec la République populaire de Chine, en particulier depuis 2004 sous l'appellation d'un « *partenariat stratégique global* ».

Le général de Gaulle, en annonçant sa décision le 31 janvier 1964 de normaliser ces relations, disait prendre en compte « *le poids de l'évidence et de la raison* ». La culture devait à ses yeux prendre une large place dans le champ des relations : « *Qui sait si les affinités qui existent notoirement entre les deux nations pour tout ce qui a trait aux choses de l'esprit, compte tenu du fait qu'elles se portent, dans leurs profondeurs, sympathie et considération réciproques, ne les conduira pas à une croissante coopération culturelle ? Cela est, en tout cas, sincèrement souhaité ici.* »

Et de la culture, on pourrait peut-être passer lentement à des convergences politiques : « *Par-dessus tout, il se peut, dans l'immense évolution du monde, qu'en multipliant les rapports entre les peuples, on serve la cause des hommes, c'est-à-dire celle de la sagesse, du progrès et de la paix. Il se peut qu'ainsi les âmes, où qu'elles soient sur la terre, se rencontrent un peu moins tard au rendez-vous que la France donna à l'univers, voici 175 ans, celui de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.* »

Si l'on peut se féliciter du progrès des échanges linguistiques et universitaires, du développement du tourisme et de la coopération scientifique ainsi que de la croissance des flux économiques, commerciaux et industriels, on ne peut que constater l'absence de réaction officielle et publique aux violations répétées des droits de l'Homme. Elles se sont d'ailleurs aggravées, en cette année du cinquantenaire. Le « *partenariat stratégique global* » dont notre administration se réclame ne semble pas s'engager dans la voie humaniste suggérée autrefois par le général de Gaulle.

Les exemples ont été nombreux, tout au long de cette année du cinquantenaire, du mépris du droit et des violations des droits de l'Homme. La répression le plus souvent a frappé des militants des droits civiques qui défendent des valeurs identiques aux nôtres et auxquels on ne peut que se sentir solidaire.

- Le 26 janvier, le juriste Xu Zhiyong, fondateur du Mouvement des citoyens, est condamné à quatre ans de prison pour « *troubles de l'ordre en un lieu public* », en fait parce qu'il demandait la transparence sur la fortune des dirigeants et le respect de la Constitution. L'administration française avait invité en juillet 2008 cette « *figure de proue du mouvement des droits civiques en Chine* ». Elle semble n'avoir pas relevé sa condamnation, ni la soixantaine d'arrestations qui ont frappé son mouvement.

- Le 14 mars, la militante des droits de l'Homme Cao Shunli est morte, faute de soins en détention. La police l'avait arrêtée en septembre 2013 pour « *instigation de troubles* ». Elle se battait pour obtenir la participation des dissidents à la confection du rapport annuel sur les droits de l'Homme en Chine, document destiné au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies. Le gouvernement chinois refuse de donner une place à d'authentiques organisations non gouvernementales et confie la rédaction du document à des organismes qu'il contrôle entièrement. On peut d'ailleurs s'interroger sur le fait qu'un pays, qui conteste officiellement l'existence même des valeurs universelles dont se réclament les Nations unies, puisse non seulement être membre de ce Conseil des droits de l'Homme mais encore aspire à y jouer un rôle déterminant. Il est évident que sa présence contribue à en saper l'autorité.
- Le 22 mars, quatre avocats qui enquêtaient sur la détention de membres de la secte Falungong dans une prison clandestine ont été frappés par des voyous au service de l'administration et incarcérés pour « *utilisation d'activités de culte afin de mettre en danger la société* ». À leur remise en liberté en avril, ils avaient ensemble une vingtaine de côtes fracturées.
- Pour le premier trimestre 2014, l'organisation China Human Rights Defenders dénombrait au mois de mai 263 cas de détention ou de tortures à l'encontre de militants des droits civiques.
- Les 3 et 4 mai, un mois avant le vingt-cinquième anniversaire du massacre de Tiananmen en 1989, la police a arrêté l'avocat Pu Zhiqiang et une douzaine d'intellectuels, universitaires ou écrivains, à l'issue d'une réunion de réflexion strictement privée sur la répression de 1989, au motif qu'ils « *suscitaient des querelles et provoquaient des troubles* ».
- Le 8 mai, la journaliste Gao Yu est arrêtée pour « *divulgation de secrets d'Etat* », en fait pour avoir diffusé un document du Parti exposant les sept thèmes dangereux qu'il faut écarter de la discussion publique : la démocratie constitutionnelle, l'universalité des droits de l'Homme, l'indépendance de la presse, la démocratie participative, le néolibéralisme de marché, la critique des erreurs passées du Parti, l'interrogation sur ce qu'est « *le socialisme à caractéristiques chinoises* ».
- En juin, un livre blanc affirme que l'autonomie de Hongkong est octroyée par le gouvernement central, lequel a donc autorité pour en limiter l'ampleur, ce qui contredit la promesse de suffrage universel faite lors de la rétrocession britannique à la Chine (1997).
- Le 7 août, après neuf ans de disparitions, d'enlèvements successifs accompagnés de tortures en détention, l'avocat Gao Zhisheng a retrouvé officiellement la liberté mais il reste sous surveillance policière continue, sans liberté de parole, de déplacement ou de contacts, y compris pour des soins médicaux.
- Le 25 septembre, l'universitaire ouïghour modéré Ilham Tohti est condamné à la prison à vie, à l'issue d'un procès dont l'accès fut interdit aux diplomates et aux journalistes. Selon son avocat Li Fangping (invité par la France en 2009 comme « *personnalité d'avenir* »), Ilham aurait été entravé dans sa cellule pendant plus d'un mois.
- En octobre, la police a procédé à soixante-quatorze arrestations de démocrates qui manifestaient leur soutien au mouvement des jeunes de Hongkong.
- 10 novembre, l'avocat Zhang Lei, invité par l'ambassade de France et défenseur du célèbre militant Guo Feixiong, est interdit de se rendre à Paris, où il devait avec plusieurs confrères rencontrer des membres du Barreau et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme.

Ces quelques faits ne sont qu'une petite partie des activités répressives qui frappent les démocrates. Depuis de longues décennies, la Chine occupe les dernières places pour ce qui est de la liberté de la presse. Le pouvoir a organisé une censure stricte et systématique qui contraint au silence nombre de cybernauts et permet d'emprisonner les voix dissidentes. Les arrestations sont trop nombreuses pour qu'on en dresse la liste.

Les avocats qui s'emparent de dossiers politiques « sensibles » ont souvent les plus grandes difficultés à rencontrer leurs clients, à accéder aux dossiers, à faire comparaître les témoins à décharge. Ils sont souvent l'objet de menaces ou frappés par des voyous. L'administration peut refuser de renouveler leur licence professionnelle.

Contrairement aux principes les plus élémentaires du droit pénal, les familles des condamnés politiques sont fréquemment soumises, elles aussi, à des représailles administratives ou policières (condamnation par tribunaux, assignation à résidence, refus de scolarisation des enfants, etc.).

Ces manifestations d'un pouvoir autoritaire sont plus fréquentes avec la nouvelle équipe au pouvoir, inquiète d'un affaiblissement possible du régime et soucieuse d'expansion extérieure. Il est largement reconnu que, depuis le congrès de l'automne 2012, le chef du Parti renforce son pouvoir de manière ininterrompue et cumule les postes comme aucun autre de ses prédécesseurs ne l'avait encore fait. Le chef d'Etat, président du Parti et président de la Commission militaire du parti a pris en main trois organismes clés : le Comité de sécurité d'Etat, le groupe directeur pour l'approfondissement de la réforme et la Commission pour la sécurité de l'Internet.

Le gouvernement chinois sait gré à ses interlocuteurs de ne jamais parler en public de ce qui le discréditerait. Il se réjouit de trouver en Europe des partenaires complaisants qui, pour éviter que les autorités chinoises ne perdent la face, prennent le risque de la perdre eux-mêmes. Cette prudence extrême semble partagée à l'échelle européenne puisque la délégation de l'Union, lors de sa venue à Oslo pour recevoir le prix Nobel de la paix, a ignoré en décembre 2012 le cas de Liu Xiaobo, qui venait de recevoir le même prix deux ans plus tôt et qui croupit dans une prison du Liaoning. Ces concessions sont dangereuses car elles discréditent l'Europe aux yeux des démocrates chinois.

Nous demandons à votre gouvernement de s'exprimer avec force et clarté quand, en Chine, sont violés ces droits de l'Homme qui font partie de notre identité nationale. Nous lui demandons aussi d'inciter les instances européennes à rassembler leurs moyens économiques et diplomatiques pour faire flétrir cette dictature, la plus grande, la plus peuplée, la plus dynamique et la plus puissante du monde, tant sur le plan économique que militaire.

Vous comprendrez que je rende publique cette lettre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.



Pierre Tartakowsky
Président de la LDH